

BAREME DES HONORAIRES

Montants TTC (T.V.A à 20%) Tarifs applicables à partir du 15 novembre 2023

IMMOBILIER RESIDENTIEL

Transaction

Les transactions concernées par ce barème sont les maisons ,appartements, terrains, boxes et parkings

Les honoraires sont à la charge:

- de l'acquéreur dans le cadre d'un mandat de recherche
- du vendeur dans le cadre d'un mandat de vente sauf convention contraire au mandat dans des cas spécifiques et particuliers

prix de vente	Montant	Les honoraires de vente sont TTC calculés sur le prix de vente
inférieur à 20 000€	3 000 €	
de 20001 à 50 000€	6 500 €	
de 50 001€ à 125 000€	9 500 €	
de 125 001€ à 150 000€	10 500 €	
de 150 001€ à 200 000€	11 500 €	
de 200 001€ à 250 000€	12 500 €	
de 250 001€ à 400 000€	5%	
de 401 001€ à 750 000€	4%	
au delà de 750 001€	3%	

Note (1) :

- Dans le cadre de la signature d'un mandat dit « Success » avec validation de la clause « Confiance », l'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW, en fonction du délai de mise en vente, entraine une remise sur les honoraires comme suit : 30 jours sans offre : -10% / 60 jours sans offre : -20% / 90 jours sans offre : -30%
- Dans le cadre de la signature d'un mandat dit « Success » avec validation de la clause « Win Win », en cas de vente à un acquéreur présenté par le client, les honoraires bénéficient d'une remise de 50%
- Les clients détenteurs de la carte « Club KW » bénéficient d'une remise de 25% sur les honoraires d'un mandat « Success »

Location

Baux de type loi du 6 juillet 1989

Honoraires calculés en fonction de la surface habitable du bien objet du contrat de location

Les honoraires sont 50% à la charges du propriétaire et 50% à la charge du locataire

La quote-pârt du locataire ne peut être supérieure à celle du propriétaire conformément à l'article 5 de la loi n°89-462du 6 juillet 1989.

	Zones tendues		Hors zones tendues	
	Propriétaire	Locataire	Propriétaire	Locataire
Honoraire de visites	4€/m2	4€/m2	3€/m2	3€/m2
Honoraires de constitution du dossier	3€/m2	3€/m2	2€/m2	2€/m2
Honoraires de rédaction du contrat	3€/m2	3€/m2	3€/m2	3€/m2
Honoraires de réalisation de l'états des lieux	3€/m2	3€/m2	3€/m2	3€/m2
Remunération totale (y compris EDL)	13€/m2	13€/m2	11€/m2	11€/m2

La liste des villes situées en zones tendues est fixée par le décret n° 2013-392 du 10 mai 2013

La gestion avec Patrimoine Evolution

Baux de type loi du 6 juillet 1989 et baux commerciaux type décret 1953

Honoraires de gestion : 8,03% du loyers et charges annuels

Assurance de loyers impayés : 2,7% loyers et charges annuels

Suivi des travaux (dont le montant dépasse 1 500 € TTC) : 5% du montant des travaux

IMMOBILIER ENTREPRISES ET COMMERCES

Vente de murs

Les honoraires sont calculés sur le prix de vente T.T.C.

Les honoraires sont à la charge du vendeur

Calcul des honoraires :

- 9 600 € (8 000 € H.T.) pour les prix inférieurs à 100 000 €
- 9,6% (8,0% H.T.) pour les prix entre 100 001 € et 200 000 €
- 8,4% (7,0% H.T.) pour les prix entre 200 001 € et 350 000 €
- 7,2% (6,0% H.T.) pour les prix entre 350 001 € et 500 000 €
- 6,0% (5,0% H.T.) pour les prix supérieurs à 500 001 €

Location

Les honoraires sont calculés sur le loyer annuel Hors Taxes, Hors Charges

Les honoraires sont 50% à la charges du propriétaire et 50% à la charge du locataire

Calcul des honoraires :

- 36,0% (30,0% H.T.) du loyer annuel H.T. et H.C.
- Minimum 3 600 € (3 000 € H.T.)

Cession

Les honoraires sont à partager entre le cédant et le cessionnaire

Calcul des honoraires :

- 12,0 % (10,0 % H.T.) du montant T.T.C. de la cession à partager entre le cédant et le cessionnaire
- 12,0 % (10,0 % H.T.) du loyer annuel Hors Taxes Hors Charges à la charge du cessionnaire
- Minimum 9 000 € (7 500 € H.T.)